



Appel à candidatures 2023

Résidence de recherche-création « What's at play ? Ce qui se joue »

1. Contexte de la résidence

EUR CAPS

L'École universitaire de recherche Creative Approaches to Public Space est un lieu physique et intellectuel d'expérimentation en matière de recherche, d'enseignement et d'action sur et dans l'espace public.

Elle propose d'articuler et de croiser l'imagination créative, la pensée critique, la collaboration interdisciplinaire et l'action concertée. Envisagée comme un incubateur des approches créatives de l'espace public, l'EUR CAPS place les pratiques et les processus créatifs au cœur de son action et interroge les manières dont se fait la recherche, dont se produisent les connaissances et se transmettent les savoirs. Les étudiants·es deviennent acteurs·rices aussi bien de leur formation que de la société dans laquelle ils·elles s'inscrivent.

En s'appuyant sur des partenariats internationaux et locaux, l'EUR ambitionne de produire des synergies nouvelles entre les publics internes et externes à l'université et se donne pour vocation de jouer un rôle actif dans l'espace public. En mettant la recherche en situation d'expérimentation, elle invite à un travail collaboratif sur les objets de recherche partagés.

L'EUR CAPS est portée par trois établissements rennais : l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB), l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB) et l'Université Rennes 2. Programme structurant de l'Université de Rennes, l'EUR CAPS réunit des enseignants·es et chercheurs·es de 12 Unités de recherche en Arts, Humanités et Sciences Sociales. Soutenue par l'Agence nationale de la recherche, la Région Bretagne et Rennes, Ville et Métropole, elle bénéficie également d'un partenariat fort avec la Maison des sciences de l'homme en Bretagne.

Recherche-création

La résidence d'artiste CAPS 2023 se déroulera dans le cadre des travaux du *studio de recherche* «What's at play ? / Ce qui se joue ». Ce studio réunit des étudiants·es, enseignants·es-chercheurs·es, professionnels·les qui s'intéressent au processus de création théâtrale ou chorégraphique en espace public ou avec les publics, aux thématiques du jeu et de la performance, à la notion de représentation et de partage des expériences. Une première journée de recherche a eu lieu en novembre 2022 (Performer l'espace public), une seconde sera organisée au premier trimestre 2023 (Le théâtre du social). Ces élaborations conceptuelles seront complétées par des expérimentations artistiques et scientifiques (travaux de doctorants, l'accueil de professeurs internationaux ou d'artistes internationaux), des séquences d'enseignement (workshops étudiants) et d'une école d'été (juin 2023). La résidence artistique s'insère dans cet environnement.

Bois Perrin : une situation et un territoire en transformation

Depuis mars 2021, la Ville de Rennes met à disposition de l'EUR CAPS un des bâtiments de l'îlot Perrin, un lieu idéal pour lancer les premières actions hors les murs de l'Université. Cet ancien site du centre hospitalier Guillaume Régnier donnera naissance à un nouveau quartier d'ici 2025. 400 logements, un parc, des équipements sont prévus sur le terrain de 3,7 hectares qui accueillait initialement l'hôpital. L'ensemble architectural conçu dans les années 1920 sera conservé. Les bâtiments qui seront conservés sont occupés par différents collectifs, familles et activités et bénéficient d'une convention d'occupation temporaire avec la Ville de Rennes.

L'EUR CAPS y dispose de deux bâtiments : l'ancienne école (600 mètres carrés sur 3 étages) et l'ancienne cuisine (600 mètres carrés en RDC). Ces bâtiments accueillent différentes activités : enseignements, séminaires, expositions, événements, ateliers, etc. La présence de l'EUR CAPS se concrétise par des projets étudiants, des actions de ses partenaires et des événements qui connectent la recherche universitaire avec la société.

2. Descriptif de la résidence

La résidence propose à un·e artiste ou un collectif, par l'expérience du lieu et du milieu que constitue le bois Perrin, de déployer un travail de création et de réflexion sur l'une ou l'autre des questions soulevées dans le studio de recherche : comment les arts vivants ou arts visuels travaillent-ils l'espace public ? Comment portent-ils une attention particulière aux publics divers ? Comment les co-présences (humaines et non-humaines) sont-elles accueillies dans l'intervention artistique ? Comment le corps social est-il convoqué dans les imaginaires mobilisés ?

Le cadre de la résidence étant par définition temporaire, l'artiste accueilli·e sera invité·e à mettre au travail son expérience dans ce lieu en devenir. Au-delà de la situation singulière que constitue l'installation de l'EUR CAPS au Bois Perrin, l'enjeu de cette résidence de recherche-crédation sera de proposer un processus de création partagée avec les publics du site, mais aussi les acteurs·rices et les intervenants·es du Studio de recherche (chercheurs, étudiant.es, organismes socio-culturels, institutions culturelles).

Par ses expérimentations et créations artistiques, l'artiste invité·e pourra interroger et mettre au travail les dynamiques de co-présence existantes sur le site, en interaction avec les espaces qui le constituent et les publics qui le fréquentent. La démarche pourra déployer une approche documentaire, co-créative ou interactive, matérielle ou immatérielle, éphémère ou pérenne. Elle se devra de proposer une forme singulière et expérimentale de dialogue situé ou contextuel, alliant monstration et médiation.

Parmi les thématiques potentielles de cette résidence, l'artiste pourra explorer :

- la performance comme procédé de création ;
- le jeu et ses représentations ;
- l'expérimentation des formes sociales par la création éphémère ;
- les co-présences comme contexte de création ;
- la collaboration ou la co-crédation comme condition de production.

3. Conditions générales

Destinataires de l'appel

La résidence s'adresse aux artistes émanant du champ des arts visuels ou des arts vivants. Il. elle sera soucieux·se de mener un projet de recherche-crédation en prise avec le contexte du studio de recherche et ses enjeux, en collaboration avec l'équipe de l'EUR CAPS et les usagers·es de ce territoire.

Les projets proposés peuvent être inédits ou s'appuyer sur des productions existantes. Ils doivent, dans tous les cas, s'inscrire dans la continuité d'une démarche artistique et d'une méthodologie préalable, ayant pour habitude de travailler en réflexion, en collaboration ou en co-crédation dans un contexte situé.

Attendus de la résidence

La résidence vise à accompagner l'artiste dans son projet de recherche-crédation et dans son intégration à un collectif pluridisciplinaire (recherche, enseignement, associations présentes sur le site). Il est attendu que le·la résident·e travaille en immersion sur le site durant au moins 6 semaines sur la période.

Outre l'accompagnement intellectuel et logistique, l'équipe de l'EUR CAPS travaillera sur la communication de la résidence, en collaboration avec l'artiste retenu·e.

Suivant son évolution, le projet de résidence pourra faire l'objet d'une production d'œuvres, de représentations performatives ou de toute autre forme en adéquation avec la recherche-crédation de l'artiste.

En complément, l'artiste accueilli·e sera invité·e à prendre part aux activités du Studio de recherche l'EUR CAPS au travers d'échanges avec les étudiants·es. Il·elle pourra formuler une proposition d'engagement des étudiants·es dans le projet artistique. Il·elle sera également invité·e à partager son travail les partenaires occupant le site Bois Perrin. Une restitution de la résidence sera également organisée à l'issue de celle-ci (au plus tard mi-septembre 2023).

Les modalités de ces diverses implications partenariales seront discutées et définies en collaboration avec l'artiste sélectionné·e.

Calendrier de la résidence

La résidence se déroulera entre le 20 mars et 14 juillet 2023. Il est demandé une présence sur site de l'artiste pendant 6 semaines, sur cette période ; incluant *a minima* 3 sessions de travail d'une à deux semaines chacune, dont deux semaines de production au terme de la résidence.

Le calendrier de présence sera précisé en concertation avec l'artiste retenu·e, au regard de son projet.

Dates à retenir :

Publication de l'appel à candidature : 6 janvier 2023

Clôture des candidatures : 17 février 2023, 12h.

Annnonce des artistes préselectionnés·es pour un entretien : 3 mars

Début de la résidence : 20 mars 2023

Fin de la résidence (présentation de l'œuvre) : au plus tard mi-septembre 2023

Infrastructure et matériel

Il·elle disposera d'un espace d'atelier mis à disposition au sein de l'École, bâtiment occupé par l'EUR CAPS.

L'espace de travail sera défini, parmi les ateliers et bureaux au sein du bâtiment, avec l'artiste en fonction de ses besoins spécifiques. L'EUR CAPS mettra à disposition l'outillage électroportatif disponible en atelier et pourra faciliter la mise en contact et le partenariat avec les éventuels·les partenaires de production (service numérique de l'université Rennes 2, EduLab, CRÉA etc.). L'artiste pourra bénéficier de l'assistance de l'équipe de régie du Bois Perrin et des services techniques de l'université.

Honoraires et production

L'artiste percevra des honoraires d'un montant total de 5000 €.

Il·elle disposera d'un budget de production pouvant atteindre 3 000 €.

4. Modalités de candidature

Dossiers

Le dossier de candidature devra comporter :

- un CV
- un portfolio comprenant un texte de présentation de la démarche artistique et des visuels d'œuvres et/ou d'expositions ;
- une note d'intention du projet de résidence (2 pages maximum) ;
- tout autre document utile en vue du projet de résidence.

Les dossiers sont à adresser en format .pdf, par e-mail à l'adresse suivante : **creativepublicspace@univ-rennes.fr**, avant le **17 février 2023 à 12h**.

Les documents doivent respecter la nomenclature suivante : NOMprenom CV.pdf, NOMprenom portfolio.pdf, NOMprenom note.pdf.

Entretien avec le jury

Le jury sera composé de membres du comité scientifique de l'EUR CAPS, de représentants·es des partenaires et de personnalités extérieures.

Une présentation orale devant le jury sera organisée en mars.

Chaque candidat·e disposera de 20 minutes de présentation suivies de 30 minutes d'échange avec le jury.